

Aux États-Unis, on considère qu'un projet de loi sur le plein emploi est un cadre législatif nécessaire pour atteindre le plein emploi. On n'a jamais pris un tel engagement au Canada. Le projet de loi sur l'égalité des chances et le plein qui est actuellement à l'étude au Congrès et au Sénat des États-Unis définit le plein emploi comme «une situation où tous les Américains capables et désireux de travailler ont des possibilités d'emploi utile et enrichissant». Les Américains parlent de plein emploi pour tous les Américains capables et désireux de travailler, tandis que notre gouvernement modifie constamment sa définition du plein emploi.

A une certaine époque, le gouvernement et ses conseillers économiques évaluaient le chômage normal à 3 p. 100 de la main-d'œuvre; plus tard, ce chiffre a été porté à 4 p. 100, et aujourd'hui, le gouvernement parle d'un chiffre beaucoup plus élevé. Il y a quelques années, la loi de l'assurance-chômage a mis en vigueur un système selon lequel plus le gouvernement échouait, plus il y avait de chômeurs, plus le pourcentage de la main-d'œuvre qui était en chômage était élevé, et plus nous devions payer notre part du déficit de l'assurance-chômage. Cette mesure contient un mécanisme interne incitant le gouvernement à échouer car plus le chômage sera élevé, moins le gouvernement sera tenu de déboursier. Telle est pourtant la situation à laquelle nous sommes confrontés.

● (2102)

Dans divers discours qu'il a prononcés à la Chambre et ailleurs, le ministre a rapporté que l'opinion publique canadienne souhaite vivement que l'on restreigne les critères d'admissibilité au programme d'assurance-chômage. Il a déclaré que le gouvernement désire rendre les programmes d'assurance-chômage moins généreux et qu'il souhaite pousser les chômeurs à se trouver du travail. Il a signalé qu'une bonne partie de l'opinion publique estime que de nombreux emplois restent vacants du fait même que des chômeurs refusent de les accepter.

Sur quoi le ministre fonde-t-il ce point de vue? Il le fonde sur une prétendue étude de recherche de marchés dans le domaine de l'assurance-chômage commanditée par son ministre et publiée en septembre 1978. Il est dit à la première page de cette étude que celle-ci rapporte «la réaction de l'opinion publique devant les propositions de renseignements en matière de procédure d'embauche.» Elle signale qu'il s'agit d'un «sondage d'opinion publique pour le compte d'Emploi et Immigration Canada» réalisé par Contemporary Research Centre Limited.

Je voudrais que le ministre se reporte à la page 25 de ce supposé sondage qui contient une des questions qui ont été posées. La première question ou assertion au sujet de laquelle on demande une réponse est la suivante:

Des mesures de contrôle plus strictes sont nécessaires pour veiller à ce que des prestations d'assurance-chômage ne puissent être versées à des gens qui ne désirent pas travailler.

Cette assertion a fait l'objet d'un taux de réponses favorables de 87 p. 100. Quiconque se donne la peine de réfléchir un tant soit peu sur la question doit savoir que les réponses que l'on obtient dépendent en grande partie des questions que l'on pose. Si l'on demande aux gens: Quand avez-vous cessé de battre votre femme, ou avez-vous cessé de battre votre femme,

### *Assurance-chômage—Loi*

vous obtiendrez évidemment une réponse différente de celle que vous obtiendriez si vous posiez une question sensée.

Si l'on suppose un instant qu'au lieu de poser ce genre de question concernant l'assurance-chômage, le ministre avait posé une question semblable concernant l'impôt sur le revenu, quel aurait été le taux de réponses favorables, d'après vous? Permettez-moi de suggérer une question au ministre par exemple. Supposons que dans ce sondage, on ait posé la question suivante: Croyez-vous que les Canadiens qui gagnent les plus hauts revenus n'acquittent pas leur juste part d'impôt sur le revenu? Je suis convaincu qu'il aurait obtenu un taux de réponses favorables supérieur à 87 p. 100. Il aurait probablement reçu un taux de réponses favorables de 97 p. 100. Si au lieu de poser cette question, on avait dit: «de nombreuses personnes à très hauts revenus profitent des échappatoires contenues dans la loi de l'impôt sur le revenu pour éviter d'acquitter leur juste part d'impôt», quel pourcentage de réponses favorables aurait été obtenu? Je crois bien qu'il aurait été de 95 p. 100.

Le sondage portait ensuite sur le bien-fondé de l'assertion suivante:

Le durcissement des conditions d'accès à l'assurance-chômage constitue un pas dans la bonne voie.

Une proposition de 72 p. 100 y était favorable. Supposons qu'on ait affirmé: «les conditions sont plus rigoureuses pour empêcher que les gens profitent des échappatoires de la loi de l'impôt sur le revenu pour ne pas payer leur juste part de l'impôt sur le revenu», combien, pensez-vous, auraient été favorables? A mon avis, le pourcentage aurait été de 95 p. 100, surtout si on avait interrogé les petits salariés au sujet des commerçants, médecins, avocats et architectes.

Je réponds au ministre que ce sondage n'était pas juste et qu'il n'est pas vraiment représentatif de ce que pensent les gens. Le ministre a reçu les réponses qu'appelaient ses questions, celles que le gouvernement désirait obtenir car il était décidé à réduire le montant des prestations versées aux chômeurs par la caisse d'assurance-chômage.

On ne résoudra pas le problème du chômage en forçant les gens à accepter un travail dont ils ne veulent pas, en disant aux instituteurs, aux travailleurs sociaux et aux autres de prendre des emplois de balayeurs. La solution, elle viendra quand le gouvernement trouvera les emplois qu'il avait promis aux jeunes quand il les a encouragés à aller à l'université.

Nous n'avons jamais eu de jeunes aussi instruits que maintenant. Mais qu'est-ce que nous leur disons? Qu'il n'y a pas d'emploi pour eux dans leur profession, pas d'emploi dans les domaines en vue desquels nous les avons encouragés à étudier pendant 2, 3, 4 ou 5 ans. Pas d'emplois rémunérateurs, pas d'emplois intéressants pour eux et pour le pays, eu égard à leur profession. Voilà ce que nous leurs disons quand nous durcisons les règles de l'assurance-chômage. Nous leur disons d'accepter n'importe quel emploi, même s'il ne correspond pas du tout à leur expérience ou à leur formation. Nous leur disons de les accepter s'ils ne veulent pas perdre le bénéfice des prestations d'assurance-chômage. Comme si c'était leur faute qu'il n'y a pas d'emploi.